

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2025

PJL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 578

présenté par  
M. Gosselin

-----

### ARTICLE 8 BIS

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 2, remplacer les mots :

« les organismes mentionnés à l'article L. 114-10-1-1 du code de la sécurité sociale »,

par les mots :

« la caisse de sécurité sociale de Mayotte ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel